

## Nouveautés

Un nouveau portail national des démarches administratives en ligne est ouvert depuis le 7 juin 2021 pour faciliter l'utilisation des services par les familles. Ce nouveau portail est accompagné d'une plateforme d'assistance nationale aux usagers.

La plateforme d'assistance nationale est disponible pour aider les parents en cas de difficulté de connexion EduConnect ou pour leurs démarches en ligne.

### Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

**par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)**

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

**en ligne : [assistanceteleservices.education.gouv.fr](https://assistanceteleservices.education.gouv.fr)**

## 2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de collège peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue.

**Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.**

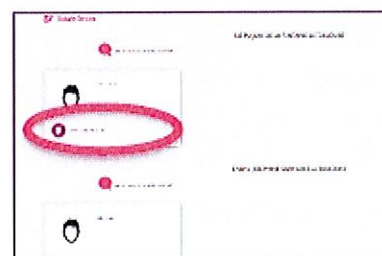
Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités sont offertes :

- Faire une demande de bourse avec mon identifiant Educonnect

**En tant que parent,  
je me connecte au portail de l'Éducation Nationale  
[teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)**



je saisis l'identifiant  
que l'on m'a attribué  
et le mot de passe  
que j'ai créé



je choisis les services  
de scolarité de mon  
enfant

- **Faire une demande de bourse avec France Connect**

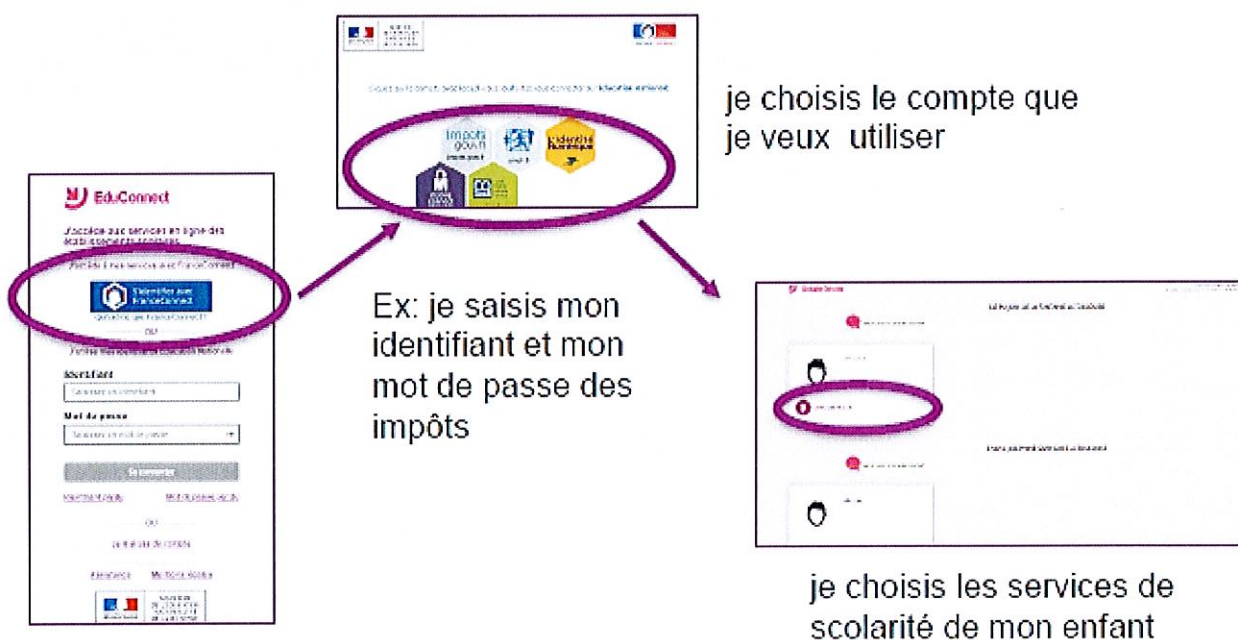
S'identifier avec **FranceConnect** permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



Lors de la première connexion aux services de l'Éducation nationale via FranceConnect, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant. Pour cela, il devra saisir le nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le site <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-aucollege-4970>

**En tant que parent,  
je me connecte au portail de l'Éducation Nationale  
teleservices.education.gouv.fr**

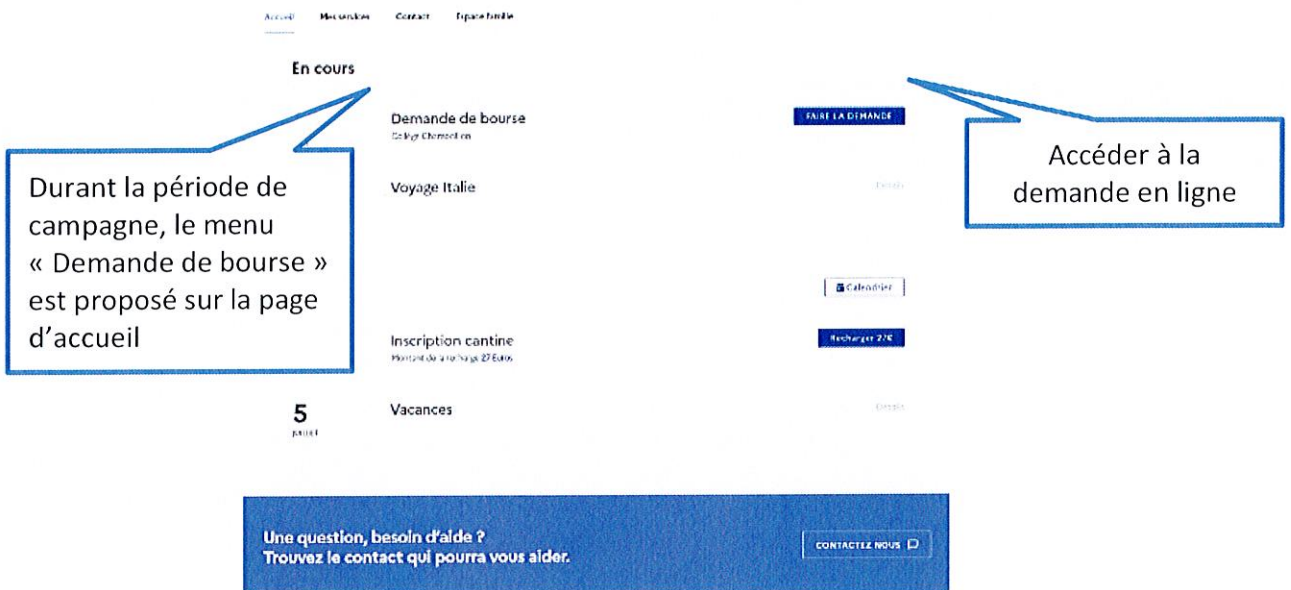


\*Si le compte Educonnect est rattaché à plusieurs enfants, il faut choisir l'enfant concerné par la demande de bourse.

Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices.

Rappel : la connexion par le compte Educonnect se fait au moyen d'un compte responsable, et non élève.

Après la connexion, choisir dans le menu « Mes services », **Bourse de collègue** en bas à gauche de l'écran



L'écran suivant permet au parent :

- de vérifier les informations connues de l'établissement le concernant ;
- de signaler les modifications éventuelles de ces informations par l'accès à la fiche de renseignements ;
- de faire sa demande de bourse en ligne.

